

Image not found or type unknown



Se désolidariser d'un pret immo

Par **catastrophe007**, le **17/01/2008** à **09:25**

Bonjour, rnJ'envisage de me séparer de mon ami, nous ne sommes ni mariés, ni pacsés, mais nous avons fait construire une maison et nous sommes caution l'un de l'autre pour nos prêts. j'ai aussi fait un apport important provenant d'une donation de mes parents pour ma part.rnEst-ce possible, dans le cas d'une séparation de se désolidariser des prêts et de récupérer mon apport? Puis-je l'obliger à vendre la maison puisque financièrement il ne peut pas l'assumer?rnNous avons aussi créé une SCI qui est propriétaire d'un immeuble acheté à crédit dont nous sommes caution des prêts là aussi (l'amour rend aveugle!!), si je lui vend mes parts de la SCI, puis je me désolidariser des prêts?rnMerci d'avance pour vos réponses.